



N° d'épreuve FFM _____ 446
Moto-Club _____ Moto Verte Hautes Vosges Enduro
N° d'affiliation _____ C2992
Date _____ 31 JUILLET 2022
Lieu _____ LE HAUT DU TOT - Commune de SAPOIS
Organisateur technique - Régis FRANCOIS
E-mail _____ hautesvosgesenduro-président@orange.fr
Téléphone _____ 06.71.72.56.36

ENDURO SPRINT TT

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course _____ François AMET Licence : ODC002180 /
Président du Jury ou Arbitre* _____ Jean Marc AMET Licence : ODC002182 /
Membre du Jury _____ Olivier JACQUES Licence : 013305
Membre du Jury _____ Licence :
Commissaire technique responsable ---- Damien ANTOINE Licence : OCT002290 /
Responsable du chronométrage ----- Jérôme CASSIN Licence : 062806 /

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Horaires Prévisionnels*

Contrôles Administratifs : le 30/07 de 18h à 19h et le 31/07 de 7h à 9h
Contrôles Techniques : le 30/07 de 18h à 19h et le 31/07 de 7h à 9h
Remise des prix : le 31/07 à 18h30

Départ : le 31/07 à 10h00
Arrivée : le 31/07 à 17h00

*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 4 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
L1/L2/L3	16 ans		toutes	
L1/L2 Vétéran	37 ans		toutes	
L2 Super Vétéran	47 ans		toutes	
L1/L2 Espoir	16 ans	21 ans	toutes	
L2 Féminines	16 ans		toutes	
L2 50cc	14 ans		50 cc maxi	
MX	13 ans	15 ans	125cc maxi	

Engagement :

Site Internet ---- <http://inscriptions.liguemotograndest.fr/>

Contact ----- LMGE

Téléphone ----- 03.83.18.87.69

E-mail --- contact@liguemotograndest.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non

Tarif :

Caution :

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou permis AM ou attestation de suivi de la formation pratique du BSR en cours de validité), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical Dr Patricia LABOTH

Nombre de secouristes 4

Nombre d'ambulance(s) 1

Hôpital le plus proche Remiremont

Temps de trajet (en min) 15mn

Article 8 Le site de pratique

Caractéristiques : Longueur de la boucle 9 kms Distance journalière -----
 Nombre de Contrôles Horaires 1 Contrôles de Passage -----
 - De type Banderolée (MX) 1 Longueur(s) 7 kms
 - De type Enduro (en ligne) ----- Longueur(s) -----
 - De type X-Trem ----- Longueur(s) -----

Nombre de spéciale(s) :

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? oui non
 Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? oui non
 Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? oui non

Nombre de participants :

200



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : 20/05/2022

MOTO VERTE
LES VOSGES ENDURO
 58, rue Jacques des Cailles
 87100 BASSE sur le RUPT

Visa de la Ligue

Date : 23.05.22

O. JACQUES

LIGUE MOTO GRAND EST
 Maison Régionale des Sports
 13, Rue Jean Moulin
 54510 TOMBLAINE
 Tél : 03.83.18.87.68

Visa de la FFM

Date :

Numéro :



N° d'épreuve FFM _____ 446
Moto-Club _____ Moto Verte Hautes Vosges Enduro
N° d'affiliation _____ C2992
Date _____ 31 juillet 2022
Lieu _____ Le Haut du Tôt - Commune de Sapois
Organisateur technique - Régis FRANCOIS
E-mail _____ hautesvosgesenduro-president@orange.fr
Téléphone _____ 06.71.72.56.36

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER

Présentation générale :

l'Association Moto Verte Hautes Vosges Enduro organise son 13° Enduro. Il sera constitué d'une épreuve de type ENDURO-KID le samedi 30 juillet 2022 et d'une épreuve de type Enduro Sprint TT le dimanche 31 juillet 2022.

La compétition se déroulera sur des terrains privés et des voies communales, fermées à la circulation publique du samedi 30 juillet à 8h00 au dimanche 31 juillet à 18h00, et privatisés pour l'occasion par arrêté municipal. Un parc de stationnement concurrents sera mis en place au lieu dit "Route du Cellet".

Enduro Sprint TT :

L'épreuve se déroulera selon les Règles Techniques et de Sécurité de la discipline ENDURO, article 27 "dispositions spécifiques SPRINT TT"

Engagements : Uniquement par internet sur le site <http://inscriptions.liguemotograndest.fr/>

Aucun remboursement d'engagement ne pourra être pris en compte, même dûment justifié, après le 20/07/2022. Le montant des droits d'engagement s'élève à 40€ sauf pour les catégories Féminines et 50cc pour lesquelles le montant des droits est fixé à 10€.

Numéro de course : les concurrents devront consulter leur numéro de course sur le site d'inscription.

Visa du Moto-Club

Date : **20/05/2022**

MOTO VERTE
HAUTES VOSGES ENDURO
56, Le Pagnis des Cailles
88120 BASSE sur le RUPT

Visa de la Ligue

Date :

LIGUE MOTO-GRAND EST

Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

Visa de la FFM

Date :

Numéro :

